



RAPPORT  
IMPACT DU TELETRAVAIL SUR LES INEGALITES FEMMES-HOMMES  
Cahier des charges et règlement de consultation

Date limite de remise des offres :

**28 juin 2021 à 23h59**

## I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui a pour principaux objectifs :

- la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre ;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la production d'expertise dans ce domaine.

Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour 247 membres : 138 associations, 17 syndicats et 92 Collectivités locales.

Parce qu'une meilleure perception et compréhension des inégalités entre les femmes et les hommes est un prérequis fondamental pour la diffusion d'une culture de l'égalité, le Centre Hubertine Auclert veut contribuer à la production et la diffusion toujours plus large de savoirs scientifiques et de bonnes pratiques professionnelles pour lutter contre le sexisme, ses représentations et ses mécanismes.

De par ses activités d'accompagnement, de création et de mise à disposition d'outils, ainsi que de formation et de sensibilisation, le Centre Hubertine Auclert côtoie au quotidien de nombreux professionnel·les, issus de secteurs variés, notamment les collectivités territoriales.

Ces dernières années, le Centre a ainsi publié plusieurs études, rapports, guide pratique autour de ces enjeux. Pour quelques exemples récents, on peut citer les actes du colloque 2020 *Les collectivités s'engagent pour l'égalité!* (2020), le rapport *Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France* (2020), le guide pratique *Égalité professionnelle : réaliser un plan d'action* (2020), ou encore le rapport *L'impact de la crise sanitaire sur les violences faites aux femmes en Île-de-France* (2020).

Organisme associé à la région Ile-de-France, le Centre Hubertine Auclert, s'est vu confié par le Conseil régional une étude consacrée à l'impact du télétravail sur les inégalités femmes-hommes.

Si la majeure partie des grandes enquêtes et études publiées ces derniers mois autour de cette question font la part belle aux notions de « crise » et de « confinement »<sup>1</sup>, le centre Hubertine Auclert souhaite s'inscrire dans un temps plus long, avec une analyse qui met en exergue que le croisement du télétravail et des inégalités de genre n'est pas simplement le produit de phénomènes exogènes (la pandémie de Covid-19 et les confinements répétés), mais plus largement une question qui existait avant « la crise », qui continuera d'exister après elle, et qui s'inscrit dans des processus d'évolution de modes de travail et de vie, souvent en lien avec des enjeux de flexibilité.

## II. OBJET DE LA CONSULTATION

### 1. Prestation attendue

Il s'agit de réaliser un rapport sur l'impact du télétravail en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comportera une revue de littérature et des préconisations.

Le rapport produit devra permettre d'explorer les thématiques suivantes :

- **Organiser le travail à distance** : perspectives matérielles et sociales. Quelle disponibilité des outils ? Quel encadrement et quelles réglementations sont mises en place ? Quels fonctionnements sociaux dans

---

<sup>1</sup> On peut penser, entre autres, aux études suivantes : « Crise de la COVID-19 : Un retour en arrière pour la parité hommes-femmes au travail ? » coréalisée par le groupe BCG et IPSOS (février 2021) ; « Crise sanitaire et inégalités de genre » publiée par le CESE (Mars 2021) ; ou encore « Le monde du travail en confinement : une enquête inédite » de l'Ugict CGT (Mai 2020).

les équipes et quels attendus en termes de productivité ? Quelle(s) redéfinition(s) de l'idée de service public et des pratiques auprès des usager-es ?

- **Activité professionnelle et espace domestique.** Comment le télétravail (dés)organise les rôles au sein des foyers ? Comment ce phénomène renforce ou adoucit des mécanismes préexistants ? Quelles frontières entre « le temps du travail », « le temps pour la vie personnelle » et le travail domestique ? Comment la présence d'enfants souligne ou brouille ces frontières ?
- **La carrière, perspectives économiques et sociales :** Comment le télétravail affecte la répartition des missions et des postes entre femmes et hommes ? Quelles évolutions sur les salaires et les parcours professionnels ?
- **« Bien-être » et télétravail :** Quels liens entre ces deux notions et comment cela s'exprime-t-il pour les femmes et les hommes ? Quelles conditions, quels prérequis ?

Des préconisations accompagneront ce travail théorique. Elles s'adresseront plus spécifiquement :

- aux professionnel·les et élu·es, notamment au sein des collectivités locales.
- aux responsables des ressources humaines et à toutes les personnes en charge de l'organisation du (télé)travail au sein d'espaces professionnels.

Un focus thématique sur les collectivités locales et leur enjeux particuliers alimentera à la fois le corps théorique de l'analyse et les préconisations concrètes qui en seront issues.

## 2. Champ de la revue de littérature

Elle portera autant sur les travaux réalisés en amont de la crise sanitaire actuelle que ceux publiés depuis.

## 3. Orientations méthodologiques

La production du rapport pourra se faire en priorité via :

- Une revue de la littérature existante ;
- Des entretiens avec des expert·es de la thématique ;
- Des entretiens individuels ou collectifs avec des professionnel·les variés.

## 4. Livrables

Le prestataire retenu mènera le travail et rédigera les différents livrables, qui incluent :

- Un rapport final, incluant la revue de littérature et les préconisations ;
- Une présentation synthétique des préconisations.

## 5. Dispositif de suivi des travaux

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la qualité méthodologique des travaux du prestataire, et en particulier au respect des conditions scientifiques de rigueur et d'indépendance. Il validera, en lien avec le comité de suivi, les choix méthodologiques préconisés par le prestataire ainsi que les préconisations.

Un comité de suivi sera constitué et piloté par le Centre Hubertine Auclert. Il réunira a minima le Centre Hubertine Auclert et le prestataire retenu. Il se réunira a minima :

- Au démarrage : réunion de cadrage servant à préciser le calendrier et à affiner la méthode proposée ;
- A mi-parcours ;
- A la fin de la prestation, pour présenter le rapport.

Le prestataire retenu s'engage à être disponible pour échanger avec l'équipe du Centre Hubertine Auclert et à participer aux réunions.

Il s'engage à mettre à disposition du comité de suivi tous les supports utiles à la réflexion : grilles d'analyse, bibliographies, rapports, etc. Ces supports feront l'objet d'échanges avec le Centre Hubertine Auclert.

Le prestataire s'engage à mettre en place les temps d'échanges nécessaires à la validation finale du rapport : allers-retours avec le Centre Hubertine Auclert, relectures finales.

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la valorisation et diffusion du rapport.

## 6. Exécution de la prestation

Durée de la prestation : 6 mois

### Calendrier

- Juin 2021 : Lancement du marché
- Juin 2021 : Réception et examen des offres
- Juillet 2021 : Choix du prestataire
- Juillet 2021 : 1ère réunion du comité de suivi et début des travaux
- Septembre/octobre 2021 : Point d'étape
- Décembre 2021 : fin de la prestation et remise du guide

## III. REGLEMENT DE CONSULTATION

### Art. 1. Organisation de la consultation

Le dossier de consultation est composé du cahier des charges et du règlement de consultation. Il est diffusé via le [site internet du Centre Hubertine Auclert](#), ainsi qu'aux bureaux d'études, laboratoires et réseaux de chercheur-ses ayant menés des travaux en lien avec la thématique.

Il est disponible sur simple demande au Centre Hubertine Auclert.

### Calendrier de la consultation :

- Diffusion de la consultation : le 9 juin 2021
- Réception des candidatures : du 9 juin au 28 juin 2021.
- Négociation : du 29 juin au 2 juillet 2021.
- Commission de sélection : semaine du 5 juillet 2021
- Désignation du prestataire retenu : le 9 juillet 2021.

### Art. 2. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les offres doivent parvenir au Centre Hubertine Auclert au plus tard **le 28 juin à 23h59**.

Les offres reçues par le Centre Hubertine Auclert après cette date seront déclarées « parvenues hors délai » et ne seront pas examinées.

Les offres seront transmises au Centre Hubertine Auclert sous format numérique, par courriel ayant pour objet : « Rapport télétravail et inégalités F-H », à Maxime Gosset à l'adresse : [maxime.gosset@hubertine.fr](mailto:maxime.gosset@hubertine.fr)

### **Art. 3. Contenu des candidatures**

L'offre devra obligatoirement présenter :

- Une description détaillée de la méthodologie ;
- Une description des livrables attendus ;
- Les noms, qualités et références professionnelles des membres de l'équipe proposée ;
- Un calendrier détaillé ;
- Un prix TTC détaillé ;
- Une bibliographie.

Les propositions non conformes au règlement de consultation seront systématiquement rejetées.

### **Art. 4. Renseignements complémentaire**

Les prestataires candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires en écrivant au Centre Hubertine Auclert. Les questions devront parvenir au Centre par email à l'adresse [maxime.gosset@hubertine.fr](mailto:maxime.gosset@hubertine.fr). Le centre y répondra par écrit.

### **Art. 5. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois, à compter de la date limite de remise des offres.

### **Art. 6. Jugement des offres**

Le marché sera attribué au prestataire qui aura fait l'offre la plus intéressante après application des coefficients de pondération suivants :

- Qualité de la méthodologie proposée : 30%
- Proposition concernant les livrables : 10%
- Références professionnelles : 30%
- Prix : 30 %

Les prestataires candidats dont l'offre ne sera pas retenue par le Centre Hubertine Auclert seront avisés du rejet de leurs offres par écrit.

### **Art. 7. Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de sa notification au Titulaire. La date prévisionnelle de commencement de la mission est fixée au 12 juillet 2021.

La livraison du guide au Centre Hubertine Auclert devra avoir lieu au plus tard le 10 décembre 2021 (date prévisionnelle).

## **Art. 8. Sous-traitance**

En cas de sous-traitance, le prestataire s'engage à informer le Centre Hubertine Auclert.

Le prestataire atteste que ses assurances professionnelles le garantissent contre les défaillances de ses sous-traitants. Il est rappelé l'exigence de transparence financière en cas de sous-traitance.

## **Art. 9. Cession des droits de propriété intellectuelle.**

Pour l'ensemble des « résultats » demandés :

- Rapport final ;
- Présentation synthétique des résultats ;

L'équipe retenue et son organisme de rattachement cèdent à l'association Centre Hubertine Auclert, à titre exclusif, tous les droits de propriété intellectuelle qu'il peut détenir sur les Résultats, à savoir droits d'auteurs, et tous autres droits de propriété intellectuelle.

Les droits cédés par l'équipe comprennent notamment :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les résultats des travaux sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus et notamment sur support papier ou dérivé, numérique ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les résultats par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de traduire ou de faire traduire les résultats, en tout ou en partie, en toute langue ;
- le droit de faire tout usage et d'exploiter les résultats, pour les besoins de ses activités propres ou au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;
- le droit de céder tout ou partie des droits et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quel que moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

La présente cession de droits est consentie pour le monde entier, et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Les parties sont convenues que le prix de la cession est compris de façon forfaitaire et définitive dans la rémunération perçue par le prestataire au titre des prestations décrites ci-dessus, et que le prestataire ne pourra réclamer aucune somme complémentaire à quel que titre que ce soit.

Les membres de l'équipe et leur organisme de rattachement s'engagent ainsi à :

- Informer et obtenir l'accord préalable du Centre Hubertine Auclert pour tout projet de publication ou de communication fondée sur les travaux financés ;
- Mentionner le financement du Centre Hubertine Auclert dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés et cela sans limite de date.

Le Centre Hubertine Auclert s'engage à mentionner l'équipe et l'organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis.

Par ailleurs, l'équipe retenue garantit au Centre Hubertine Auclert n'avoir procédé et ne procédera à aucun dépôt sur les résultats.

**Art. 10. Contacts**

**Maxime Gosset**

Chargée de mission coordination de formations et d'étude

Email : [maxime.gosset@hubertine.fr](mailto:maxime.gosset@hubertine.fr)

CENTRE HUBERTINE AUCLERT  
**CENTRE FRANCILIEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**  
2, rue Simone Veil  
93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

**WWW.HUBERTINE.FR**